

Ausschreibung für den „Flâneur d’Or 2011“ Fussverkehrspreis für fussgängerfreundliche Infrastrukturen

Zu Fuss gehen ist unsere Basismobilität – ob als eigenständige Mobilitätsform oder in Kombination mit anderen Verkehrsmitteln. Viele Städte, Gemeinden und Agglomerationen haben die Bedeutung und das Potenzial des Fussverkehrs in Bezug auf Mobilität, Gesundheit, Umwelt und Lebensqualität erkannt. Für die mit CHF 10'000.- dotierte Auszeichnung „Flâneur d’Or 2011“ sucht der Fachverband „Fussverkehr Schweiz“ das fussgängerfreundlichste Infrastrukturprojekt in der Schweiz. Der Wettbewerb wird vom Bundesamt für Strassen ASTRA unterstützt. Zur Teilnahme eingeladen sind Gemeinden, Planungsbüros und Unternehmen sowie Gruppen und Fachpersonen, die sich für die Attraktivität des Zufussgehens einsetzen. Bewerbungsschluss ist der **30. April 2011**. Letztes Jahr wurden in Österreich die besten Lösungen für den Fussverkehr in Städten und Gemeinden mit dem Walk-space AWARD ausgezeichnet. In Frankreich gibt es den Wettbewerb „La rue...on partage!“, der dieses Jahr in der Agglomeration Paris durchgeführt wird. (Sprachen: de, fr)

Weitere Informationen:

Fussverkehrspreis „Flâneur d’Or 2011“

www.flaneurdor.ch

Fachverband Fussverkehr Schweiz

www.fussverkehr.ch

Walk-space AWARD 2010 in Österreich

www.walk-space.at/Walk-Space-Award/award2010.html

Wettbewerb „La rue...on partage!“ 2011 in Frankreich (fr)

www.ruedelavenir.com

Mise au concours du «Flâneur d’Or 2011» Prix mobilité piétonne pour des aménagements piétons novateurs

Nos pieds sont les garants de notre mobilité de base – seuls ou combinés avec d’autres moyens de transport. Beaucoup de villes, communes et agglomérations ont reconnu l’importance et le potentiel de la marche en matière de mobilité, de santé, d’environnement et de qualité de vie. Dans cet esprit, Mobilité piétonne recherche dans toute la Suisse des réalisations piétonnes intéressantes et innovantes. La meilleure sera récompensée du «Flâneur d’Or 2011», d’une valeur de CHF 10'000.-. Le concours est parrainé par l’office fédéral de routes (OFROU). La participation est ouverte aux communes, bureaux privés, entreprises, ainsi qu’aux personnes ou groupes visant à renforcer l’attractivité de la marche. Le délai d’inscription est fixé au **30 avril 2011**. L’année passée, les meilleures réalisations piétonnes d’Autriche ont, elles, été récompensées par le «Walk-space AWARD». En France, le concours «La rue...on partage!» aura lieu cette année en Île-de-France. (Langues: français et allemand)

Plus d’informations:

Prix mobilité piétonne «Flâneur d’Or 2011»

www.flaneurdor.ch

Mobilité piétonne

www.fussverkehr.ch/fr

Walk-space AWARD 2010, Autriche

www.walk-space.at/Walk-Space-Award/award2010.html

Concours «La rue...on partage!» 2011, France

www.ruedelavenir.com

01.02.2011



Parrainage

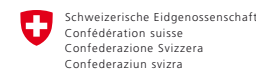
Nous sommes tous piétons. Même lorsque nous enfourchons notre vélo ou montons dans une voiture, lorsque nous prenons le tram ou le bus, notre trajet commence et se finit toujours à pied. La marche est notre mode de déplacement de base, qu'elle soit sous forme autonome ou en combinaison avec d'autres modes. Se rendre quelque part à pied, se promener ou profiter du plaisir de flâner en ville demande que l'espace de la rue soit conçu et aménagé de manière attractive pour les piétons. Jusque dans les années 80, on s'est surtout préoccupé d'améliorer les conditions de circulation pour le trafic motorisé. Le piéton a le plus souvent été oublié dans des projets qui étaient d'abord routiers. Aujourd'hui, dans bien des villes et des agglomérations, on a pris conscience de l'importance de la marche et du potentiel qu'elle représente par rapport à l'environnement, à la santé et à la qualité de vie. On planifie des réseaux piétons attractifs et sûrs, des zones à vitesse réduite, des interfaces de transports publics bien conçues pour le piéton. Le concours «Flâneur d'Or – Prix des aménagements piétons» a pour but de faire connaître ces projets. A nous d'exploiter cette culture commune pour promouvoir la qualité de vie de nos villes et de nos agglomérations!

Rudolf Dieterle, directeur de l'Office Fédéral des Routes OFROU

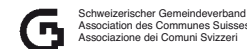
www.flaneurdor.ch

Mobilité piétonne

Klosbachstrasse 48
8032 Zurich
Téléphone 043 488 40 30
Fax 043 488 40 39
info@mobilitepietonne.ch
www.mobilitepietonne.ch



Bundesamt für Strassen ASTRA



**HOCH
PART
ERRE**



*Photo de couverture
Baden – Ennetbaden: la passerelle sur la Limmat (Limmatsteg) et l'ascenseur pour les piétons (Promenadenlift) ont permis de créer une liaison attractive entre les deux communes. («Flâneur d'Or 2008», 1^{er} prix)
Photos au dos
«Trait d'Union», la promenade aménagée le long du métro lausannois, complète le réseau de chemins piétons et y intègre les accès au métro. (distinction 2008)
Bremgarten BE: Le centre de la localité a été revalorisé grâce au réaménagement de la Kalchackerstrasse (route cantonale), accompagné de l'instauration d'une zone de rencontre. (distinction 2008)
Photos: Dossiers du concours et «Mobilité piétonne»*



Flâneur d'Or 2011

**Prix des aménagements piétons
Fussverkehrspreis Infrastruktur
Premio infrastrutture pedonali**



Flâneur d'Or 2011

Prix des aménagements piétons

www.flaneurdor.ch

Le concours «Flâneur d'Or – Prix des aménagements piétons» organisé par Mobilité piétonne récompense des réalisations intéressantes et innovantes en faveur des piétons: réaménagement de rues et de places rendues plus accueillantes pour le piéton, création de nouvelles liaisons piétonnes directes, sûres et attractives. Le concours bénéficie du soutien de l'Office fédéral des routes (OFROU) et d'autres partenaires.

Il récompense des mesures à valeur d'exemple, améliorant le confort et l'attractivité de la marche.

Ce concours d'échelle nationale, organisé en 2011 pour la septième fois, vise à récompenser les personnes, les communes, les institutions, les professionnels qui se sont engagés dans la réalisation de projets en faveur des piétons. La valorisation de ces bonnes pratiques peut jouer un rôle important d'impulsion de nouvelles réalisations qui s'en inspirent.

Le jury du concours Flâneur d'Or décerne un prix de 10'000 francs et plusieurs distinctions. Les partenaires médias – le magazine «Commune Suisse» et la revue d'architecture «Hochparterre» assureront une présentation détaillée des projets gagnants.

Conditions de participation

Le concours est ouvert aux communes, aux bureaux d'ingénieurs et aux bureaux d'aménagement, aux organisations et aux entreprises, ainsi qu'aux personnes ou groupes engagés pour l'amélioration de l'attractivité de la marche. Ne peuvent être soumis que des projets réalisés. S'il s'agit de concepts ou de schémas directeurs, ils doivent avoir un caractère contraignant pour les autorités.

Catégories

Les projets seront primés dans les catégories suivantes :

- Concepts ou planifications de mobilité / schémas directeurs
- Réaménagements de routes cantonales favorables aux piétons (aussi signalisation et marquage)
- Réaménagements de routes communales, de chemins (publics ou privés) ou de places favorables aux piétons (aussi signalisation et marquage)
- Interfaces de transports publics

Critères

- Le jury évaluera les dossiers selon les critères suivants :
- Qualité de l'aménagement, attractivité de la liaison et / ou de l'espace public
 - Sécurité et confort pour les piétons
 - Exemplarité: transposition possible à d'autres lieux et d'autres communes
 - Innovation: vision, solution non conventionnelle, innovante, esthétique
 - Processus de projet: engagement des personnes concernées (intégration de la population, audace, ténacité)
 - Aspects financiers: rapport entre effets des mesures et moyens engagés (rapport coût / gain de sécurité et d'attractivité)

Jury

Lorenzo Custer, architecte EPF/SIA/SVI, GMT-SI, Officina della Costruzione sagl, Ponte Tresa
Gabrielle Gsponer, ingénieure, Office Fédéral des Routes (OFROU), unité Mobilité douce
Werner Huber, architecte EPF, rédacteur de Hochparterre
Monique Keller, architecte EPF, Patrimoine suisse, cheffe de projet Prix Wakker
Michael Rytz, géographe et aménagiste, Association-Transports et Environnement (ATE)
Thomas Schweizer, géographe, planificateur en transports SVI, directeur «Mobilité piétonne»
Stefan Studer, ingénieur en génie rural EPFL, ingénieur en chef du canton de Berne
Dominique von der Mühl, architecte-urbaniste, Laboratoire Chôros, ENAC-EPFL, Lausanne
Rolf Wegmann, aménagiste, Leiter Entwicklungsplanung, ville de Baden

Le processus d'évaluation et de décision est fixé par le jury. Celui-ci n'a pas à justifier son choix de ne pas primer certains objets. La décision du jury est définitive. Tout recours à la voie judiciaire est exclu. En s'inscrivant au concours, chaque participant en accepte les conditions.

Prix

Le jury décerne le Prix «Flâneur d'Or – Prix des aménagements piétons» au projet jugé le plus intéressant, récompensé par un chèque de CHF 10'000.–. Il attribue également des distinctions, si possible au moins une par catégorie. Le projet primé et les projets distingués seront présentés sur le site internet www.flaneurdor.ch ainsi que dans une brochure à paraître au moment de la cérémonie de remise des prix.

Remise des prix

La remise des prix aura lieu en novembre 2011 dans le cadre d'un événement national au cours duquel tous les projets primés seront présentés au grand public.

Inscription

Le talon de participation ci-joint est à envoyer au secrétariat de Mobilité piétonne.

Le dossier comprendra un exemplaire en format papier (texte au format A4, plans en annexe) et un exemplaire en format électronique (sur CD). Il comportera les éléments suivants:

- Description complète du projet (y compris un court descriptif)
- Mise en évidence des acteurs les plus importants (mandant / maître d'ouvrage; mandataire / équipe de planification etc.)
- Calendrier de la planification et de la réalisation, coûts
- Détails sur la manière dont les personnes à mobilité réduite ont été prises en compte
- Plans (échelle 1:500 à 1:25'000) et / ou poster
- Illustrations: photos, diapositives ou vidéos, si possible comparaison avant / après

Les exemples d'aménagements présentés doivent être achevés et ouverts aux usagers. Les concepts et plans directeurs doivent avoir été déclarés contraignants par les autorités compétentes. L'annonce du concours figure sur le site Internet www.flaneurdor.ch. Il est aussi possible de s'inscrire via le site internet, les documents sont alors à envoyer séparément.

Délai d'envoi

L'inscription et les documents doivent parvenir au secrétariat de Mobilité piétonne au plus tard le 30 avril 2011.

Conseils et appui

Soumettre un dossier représente un investissement relativement modeste. Pour toute question, ou si le délai de remise du dossier pose problème, adressez-vous au secrétariat de Mobilité piétonne. Nous vous assistons volontiers pour la constitution de votre dossier.

Marlène Butz
«Mobilité piétonne»
043 488 40 33
flaneurdor@mobilitapietonne.ch
www.flaneurdor.ch

Organisation

«Mobilité piétonne»
Office Fédéral des Routes OFROU

Talon d'inscription

Commune, bureau, organisation, association

Adresse

Personne de contact

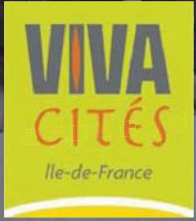
Téléphone, fax, courriel

Titre du projet

Annexes

L'inscription et les documents doivent parvenir jusqu'au 30 avril 2011 au plus tard à:
«Mobilité piétonne», Klosbachstrasse 48, 8032 Zurich
flaneurdor@mobilitapietonne.ch

5^e Edition
 Île-de-France
 2010-2011



CONCOURS LA RUE... ON PARTAGE !

Photo : Anne Faure

Partenaires



La délégation régionale de l'association Rue de l'Avenir, en collaboration avec l'association Vivacités Île-de-France, lance en septembre 2010, un concours : « **La rue, on partage !** ». Ce concours vise à faire émerger, soutenir et aboutir des **initiatives collectives** qui contribuent à une plus large diffusion des connaissances et des pratiques sur :

- ▶ l'apaisement de la circulation (Zones 30, Zones de rencontre),
- ▶ l'amélioration de la qualité des espaces publics et du cadre de vie,
- ▶ l'accessibilité des personnes à mobilité réduite,
- ▶ la sécurité des déplacements non motorisés,
- ▶ la promotion des modes doux.

Ce concours est ouvert du premier septembre 2010 à juin 2011 sur les 8 départements de la région Île-de-France.

Types de projets attendus

- ▶ **Aménagements urbains** : cheminement piéton, zone de rencontre (gare, sortie d'école, etc.), mise en accessibilité d'un équipement public, création d'une place, aménagement d'une zone 30, etc.
- ▶ **Actions d'éducation à l'environnement urbain** : animations pédagogiques, balades urbaines, création d'outils pédagogiques, actions de formation, de sensibilisation, etc.

Sélection et accompagnement

À l'issue d'une première sélection (**en février 2011**), douze dossiers seront retenus par un jury composé de représentants institutionnels et associatifs. Chacune des équipes sélectionnées recevra l'appui d'un expert qui l'aidera à formaliser son projet.

Au terme d'une seconde sélection (**en juin 2011**), six lauréats pourront bénéficier d'une aide adaptée aux besoins de leur projet (jusqu'à 1200 €). Cette aide se présentera sous forme de prestation en nature : mise à disposition de compétences, d'outils, de matériel, etc.

L'ensemble des projets fera l'objet d'une médiatisation sur le plan local et régional.

Qui peut participer à l'opération ?

Collégiens, lycéens, enseignants, animateurs, habitants (...), vous êtes concernés si votre action s'inscrit dans la cadre d'une démarche collective telle une association de quartier, une classe, un conseil municipal de jeunes, un projet d'école, etc. **Le concours est réservé aux projets situés dans les départements de la région Île-de-France.**

Comment s'inscrire ?

Les inscriptions au concours « La rue, on partage ! » s'effectuent **entre le 1er septembre 2010 et le 28 janvier 2011.**

Les candidats doivent remplir la fiche d'inscription (page 5) et constituer un dossier de présentation du projet (pages 3 ou 4). Ces éléments doivent être envoyés **avant le 28 janvier 2011, cachet de la poste faisant foi.**

Pendant cette période, les porteurs de projets peuvent contacter les associations « Rue de l'avenir » (pour le volet « Aménagements urbains ») et « Vivacités IdF » (pour le volet « Éducation à l'environnement urbain ») pour obtenir des renseignements quant à la constitution de leur dossier.

Votre dossier devra, **sur 3 ou 4 pages maximum**, comporter les informations suivantes :

a. Présentation générale : résumé du projet (20 lignes maximum)

- ▶ Intitulé du projet
- ▶ Présentation du porteur de projet
- ▶ Pourquoi concourez-vous à « La rue, on partage » ?
- ▶ Décrire en quelques lignes l'action que vous envisagez (présentation de type de projet, mise en avant de la problématique)

Exemples :

- aménagement d'une place, d'un itinéraire cyclable, d'une sortie d'école, etc.
- Mise en place ou aménagements de Zone 30, création de zones de rencontre (Décret du 30 juillet 2008)
- aménagement destiné à permettre ou à rendre plus agréable le déplacement des piétons, des personnes à roulettes, des personnes à mobilité réduite
- reconquête d'un espace délaissé, valorisation ludique de l'espace public, détournement provisoire des usages, etc.

b. Description du contexte

- ▶ Le site : localisation, superficie, usage
- ▶ Eléments de diagnostic (aspects liés à la sécurité, aux conflits d'usage, à l'accessibilité, à la qualité de l'espace public, etc.)

Les illustrations sont possibles : plans, photos, vidéos, dessins, articles de presse, etc.

c. Premières idées pour améliorer ou changer la situation

Exemples :

- Propositions d'aménagement, adaptation de la réglementation aux caractéristiques urbaines du lieu, modification de la place des différents modes de déplacement sur la voirie, suppression du stationnement, reconquête de l'espace public pour les modes doux, etc.
- Rattachement éventuel à une politique d'ensemble (application du Plan de déplacement urbain; plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces public)

d. Etapes de réalisation

Quelles sont les étapes de réalisation que vous avez engagées ou envisagées ?

Exemples :

- Observations réalisées avec les habitants sur le terrain
- Consultation d'experts, mise en place de partenariats
- Mise en place de moyens de concertation avec la municipalité, les techniciens, les habitants (réunions publiques, groupes de travail, etc)

e. Expression des besoins

Quelles compétences seraient nécessaires pour faire avancer votre projet ?

f. Autres éléments jugés significatifs

Exemples : obstacles rencontrés, soutiens obtenus, etc.

Référent « Aménagements urbains »
>> Denis Moreau (Rue de l'avenir)

Fiche d'inscription à joindre au dossier

Date limite de dépôt du dossier : le 28/01/2011
cachet de la poste faisant foi

Présentation du porteur de projet

- Association :
- Conseil de Quartier :
- Établissement scolaire/Université :
Classe :
- Conseil d'enfants / de jeunes :
- Autre / précisez :

Adresse :

Composition de l'équipe (NOMS/Prénoms) :

Responsable du projet

NOM/Prénom :
Fonction dans le projet :
Adresse :
Téléphone :
Courriel :

Le projet

Intitulé du projet :

Catégorie du projet :

- Aménagements urbains
- Education à l'environnement urbain

Commune où se situe le projet :

REGLEMENT

CONCOURS « LA RUE, ... ON PARTAGE ! »

Île-de-France – 2010-2011

1 L'objectif du concours « La rue, on partage ! » ÎLE-DE-FRANCE est de faire émerger, soutenir et aboutir des initiatives collectives qui contribuent à une plus large diffusion des connaissances et des pratiques sur :

- l'apaisement de la circulation (Zones 30, zones de rencontre),
- l'amélioration de la qualité des espaces publics et du cadre de vie,
- l'accessibilité des personnes à mobilité réduite,
- la sécurité des déplacements non motorisés,
- la promotion des modes doux.

Deux types de projet sont attendus :

- **Aménagements urbains** : cheminements piétons, zones de rencontres (gare, sortie d'école, etc.), mise en accessibilité d'un équipement public, création d'une place, aménagement d'une zone 30, etc.

- **Actions d'éducation à l'environnement urbain** : animations pédagogiques, balades urbaines, création d'outils pédagogiques, actions de formation, de sensibilisation, etc.

Il est organisé par l'association **Rue de l'Avenir** avec la collaboration de **Vivacités Île-de-France**, réseau francilien d'éducation à l'environnement urbain, et de nombreux partenaires associatifs et institutionnels.

2 Le concours est ouvert aux : associations, conseils de quartier, établissements scolaires (Projets d'école, classes des collèges et des lycées des établissements publics et privés, universités, etc.), conseils municipaux et généraux de jeunes/enfants.

3 Un seul projet pourra être présenté par porteur de projet (dynamique collective), dans l'un des deux domaines suivants : aménagements urbains ou actions d'éducation à l'environnement urbain.

4 Pour participer, le dossier de candidature sera constitué :

- d'un dossier de présentation de 3 à 4 pages selon les modalités décrites (pages 3 ou 4)
- d'une fiche d'inscription (page 5)

Ces éléments seront adressés avant le **28 janvier 2011**, cachet de la poste faisant foi, au secrétariat du concours « La Rue ... On partage ! » à l'association Rue de l'avenir pour le volet « AMENAGEMENTS URBAINS » et Vivacités Idf pour le volet « EDUCATION à l'ENVIRONNEMENT URBAIN ».

5 10 à 16 dossiers seront retenus par un jury composé de représentants institutionnels et associatifs. Le nombre de dossiers retenus se fera au prorata du nombre de dossiers reçus pour chacune des deux catégories « AMENAGEMENTS URBAINS » et « EDUCATION à l'ENVIRONNEMENT URBAIN ».

6 La liste des dossiers retenus sera publiée le 22 février 2011.

Une fois sélectionnés, les auteurs des dossiers retenus recevront une aide technique ou pédagogique qui sera organisée dans le cadre d'un partenariat avec un des acteurs du concours ; il correspondra à 2 à 3 journées de travail maximum pour mettre au point une pré-étude formalisant le projet.

Critères : pour les deux catégories, seront particulièrement examinés par le JURY, le caractère innovant et original du projet, la prise en compte d'une des problématiques décrites dans l'article 1 du présent règlement, l'effort de recherche (diagnostic, solutions techniques, démarche pédagogique, etc.), le caractère collectif du portage, l'ancrage local, la participation du tissu local (associations, habitants, institutions, etc.).

7 Les responsables des dossiers retenus devront, une fois l'accompagnement effectué, s'engager à faire parvenir la pré-étude ou le pré-projet pédagogique avant le 31 mai 2011.

8 A la suite d'une nouvelle délibération du jury, 5 à 8 lauréats seront désignés en juin 2011. Ils pourront bénéficier d'une prestation (dont la somme peut atteindre un montant de 1200 euros) qui permettra aux porteurs de faire avancer leur projet. Selon les besoins, la prestation peut correspondre à : la mise à disposition d'un expert pour approfondir un sujet, la mise en place d'un plan de communication pour valoriser la démarche auprès des autorités concernées (conception et impression de supports de communication tels des affiches, la création d'un film, d'une maquette, etc.) ; une présentation publique sur le plan local afin de recueillir les observations des habitants ou usagers (exposition, réunion d'information, etc.) ; une prestation pédagogique (achat d'outils pédagogiques, intervenant spécialisé, etc.) ; la visite d'un lieu, d'une structure, etc.

Tous les dossiers retenus (première et seconde sélection) seront valorisés dans le cadre d'une manifestation régionale qui se déroulera au second semestre 2011.

9 Le jury présidé par les représentants du Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du développement Durable et de la Mer, du Ministère de la Jeunesse et des Solidarités active sera composé d'élus, de représentants de collectivités territoriales, de professionnels de l'aménagement, de représentants des organismes associés, de responsables associatifs et du Conseil régional des jeunes.

10 La participation au concours entend l'acceptation du présent règlement.

CALENDRIER RECAPITULATIF

- 28 janvier 2011** : Date limite envoi dossier de candidature
- 22 février 2011** : Publication des dossiers retenus
- 31 mai 2011** : Date limite pour l'envoi des pré-études ou pré-projets pédagogiques
- Fin Juin 2011** : Désignation des lauréats

Pour tout renseignement complémentaire

Denis Moreau, responsable de l'opération pour **Rue de l'Avenir**
Volet « aménagements urbains »

34, rue de l'Eglise - 75015 Paris
Courriel : concours.larueonpartage@gmail.com
Tél : 01 45 57 12 20



Barbara Houalet, responsable de l'opération pour **Vivacités IdF**
Volet « actions d'éducation à l'environnement urbain »

102 av. Maurice Thorez – 94200 Ivry/Seine
Courriel : barbara@vivacites-idf.org
Tél : 01 46 70 95 78



EXEMPLES DE PROJETS DISTINGUES LORS DE PRECEDENTES EDITIONS *

VALENCE : Projet présenté par l'association REVV (Roulons en ville à vélo) afin d'aménager un carrefour giratoire pour les cyclistes et maillage des pistes aux abords de ce carrefour. Une enquête sur les trajets domicile travail des ouvriers de l'usine Sextant (6000 personnes) et un dialogue avec la DDE permet des aménagements pertinents.

GRENOBLE : Porté par l'Association de développement des transports en commun, des voies piétonnes et des voies cyclables (ADTC), le projet avait pour objectif de réaménager les berges de la rive droite de l'Isère envahie par du stationnement sauvage créant ainsi un parcours enlaidi et discontinu pour les piétons et les cyclistes. Après 7 ans de discussion, aménagement des berges avec des potelets, des jardinières, des barrières à croisillons, des glissières en bois. Création d'un talus de terre surélevé, de bandes cyclables, de traversées piétons, etc.

LORIENT : A l'initiative du Conseil Municipal de Jeunes de LORIENT, un nouvel espace de jeux dans le quartier HLM du Quai de Rohan a fait l'objet d'une concertation avec 80 jeunes. Il a été réalisé et comprend un coin pour les adolescents, une fontaine et un éléphant de plus de 5 m de haut qui rappelle la Compagnie des Indes au bon souvenir des Lorientais.

SAINT-ETIENNE : Projet présenté par une association de Parents d'élèves, école du GUIZAY afin de favoriser et de sécuriser l'accès à l'école à pied et en vélo à court terme par la réhabilitation des trottoirs et l'amélioration du passage souterrain sous la voie rapide et par le remplacement de certains itinéraires dangereux. A terme, il est demandé le déclassement d'une pénétrante rapide qui coupe la zone scolaire pour permettre son franchissement dans des meilleures conditions de sécurité et de convivialité.

LE BOURGET : A l'initiative de l'association « Imagine Le Bourget » pour recréer un centre ville il est proposé l'aménagement d'une place carrée de 75m sur 75m en utilisant les espaces urbains existants aux abords de la nationale RN2 avec réalisation d'un plateau traversant, d'un changement de revêtement, d'éclairage et de signalisation et une réduction à 2X2 voies. Fin de non recevoir de la municipalité et de la DDE.

**Il n'y avait pas de volet "Education à l'environnement urbain" dans les éditions précédentes 1990, 1992, 1994, 1998 et en région Rhône-Alpes 2003-2004.*

Soutiens : de nombreuses organisations spécialisées (Arene Île-de-France, Ile-de-France Environnement, Fédération pour les Circulations Douces en Essonne, association Espaces, Partenaires pour l'écomobilité de l'école à l'université, etc.) ou d'éducation populaire et de jeunesse (Coordination Régionale des Associations de Jeunesse et d'Education Populaire, Centre d'Information et de documentation jeunesse, Coordination Régionale des Centres Sociaux, Graine Ile-de-France etc.) ont accepté de diffuser l'information au sein de leur réseau.

